

## SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021

### **2021 - 70** APPROBATION DES NOUVELLES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF SOLAIRE

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 30 septembre, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 24 septembre 2021, s'est réuni au sein des locaux du SYDELA à Orvault, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 20  
Votants : 20

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire  
Monsieur Frédérick DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique  
Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval  
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis  
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis  
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire  
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo  
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain  
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique  
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval  
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu  
Madame Laurence GUILLEMINE, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon  
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay (excusé)  
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon  
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pontchâteau et Saint-Gildas-des-Bois

Délégués titulaires absents :

Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)  
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)  
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (excusé)  
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)  
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire (excusé)  
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo (excusé)

Délégués suppléants présents :

Monsieur Nicolas MAHE, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Jean BOITEAU, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire

Secrétaire de séance : Monsieur Frédérick DUNET

Affichage le 1<sup>er</sup> octobre 2021

Accusé de réception en préfecture  
044-200014926-20210930-2021-70-DE  
Date de télétransmission : 01/10/2021  
Date de réception préfecture : 01/10/2021

Vu le Code général des Collectivités,

Vu les statuts du SYDELA, et notamment l'article 6-3,

Vu la délibération n°2020-45 du Comité syndical en date du 18 juin 2020, relative à la modification des règles de participation des demandeurs aux études de faisabilité photovoltaïques,

Considérant que le SYDELA a mis en place un dispositif solaire, ayant pour objectif de faciliter l'émergence de projets photovoltaïques sur toiture sur le territoire départemental, par lequel il propose aux collectivités adhérentes ou tiers, les accompagnements suivants :

- Réalisation de notes d'opportunités
- Réalisation d'études de faisabilité photovoltaïques
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des projets de centrales photovoltaïques

Considérant que l'évolution du contexte technique et économique du photovoltaïque encourage le développement de l'autoconsommation collective, le SYDELA souhaiterait compléter les accompagnements de son dispositif solaire déjà en place par une mission d'assistance à la mise en place contractuel des projets d'autoconsommation collective.

Considérant que cet accompagnement prendrait la forme d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) auprès de l'acteur du projet collectif qui en fera la demande.

Considérant que l'accompagnement ferait l'objet d'un remboursement de frais calculé sur la base du coût journalier du SYDELA, en vigueur au moment de la signature de la convention de mise à disposition de service.

**Le Comité décide, à l'unanimité :**

- **D'étendre le périmètre de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage du SYDELA dans le cadre du programme « Dispositif solaire » aux missions spécifiques d'accompagnement à la mise en place d'un projet d'Autoconsommation Collective, sur la base des modalités précitées,**
- **De fixer la base de calcul du remboursement des frais sur le coût journalier SYDELA en vigueur.**

**Le Président  
Raymond CHARBONNIER**

